



14 janvier 2019

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

## PROCÈS-VERBAL 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 14 janvier, à 19h30.

<b>Présents :</b>	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Myriam Cabana Carol-Sue Ash Monique Côté
	Les conseillers :	Daniel Bock Tommy Desjardins
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon
<b>Absent :</b>	Le conseiller	Jean-Paul Rouleau

### 1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h31 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, le maire suppléant et le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la présente séance.

En vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal du Québec, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### 2019-01#01

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que présenté.

### 3. Adoption du programme triennal d'immobilisation

#### 2019-01#02

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT les dépenses en immobilisations prévues pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que pour les années 2019-2020-2021 des montants de 83 000\$, de 38 000\$ et de 30 000\$ soient prévus en dépenses d'immobilisation pour chacune des ses années.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du taux d'intérêt pour les retards de paiement de taxes

#### 2019-01#03

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt pour le retard des paiements de taxes a été fixé à 12 % annuellement;



N° de résolution  
ou annotation

14 janvier 2019

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de revoir le taux d'intérêt pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le taux d'intérêt pour le retard des paiements de taxe demeure à 12 % pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité.

**5. Adoption de la tarification pour les services d'aqueduc, de cueillette des ordures et du recyclage**

**2019-01#04**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 230 sur la compensation pour les services d'aqueduc, le règlement numéro 253-1 et la résolution 2010-01#28 pour la cueillette des ordures et du recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de modifier la taxation établie pour les services d'aqueduc, de cueillette des ordures et du recyclage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que la tarification pour les services d'aqueduc, de cueillette des ordures et du recyclage demeure la même que celle adoptée par les règlements 230 et 253-1 et par la résolution 2010-01#28.

Adoptée à l'unanimité.

**6. Adoption des prévisions budgétaires 2019**

**2019-01#05**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 89 nous permet d'imposer les taxes foncières par simple résolution;

CONSIDÉRANT QUE les **revenus** s'établissent comme suit :

Taxes sur la valeur foncière :	708 254 \$
Taxes sur une autre base :	76 305 \$
Services rendus :	70 550 \$
Imposition de droits :	11 200 \$
Autres revenus et subventions :	203 039 \$
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 069 348 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE les **dépenses** s'établissent comme suit :

Administration générale :	258 766 \$
Sécurité publique :	150 122 \$
Réseau routier :	191 153 \$
Hygiène du milieu :	122 150 \$
Urbanisme et zonage :	60 727 \$
Loisirs et culture :	67 262 \$
Financement et activités financières	219 168 \$
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 069 348 \$</b>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver le taux d'intérêt actuel de 12% pour les retards de paiement de taxes par les contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conserver la même tarification pour les services d'aqueduc, de cueillette des ordures et du recyclage, selon le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal adopte le budget 2019 tel que présenté et déposé en annexe aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Adoption des taux de taxation**

**2019-01#06**

CONSIDÉRANT QUE le taux des taxes foncières, incluant le service de la dette, représente 0,9600 par cent dollars (100 \$) d'évaluation;



14 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe de service du Domaine Côté est de 0,2041 par cent dollars (100 \$) d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal adopte les taux suivants :

- Le taux de taxes foncières de 0,0096;
- Le taux de la taxe de service du Domaine Côté de 0,002041.

LE TOUT tel que plus amplement détaillé au document présenté au conseil intitulé « Budget 2019 » et qui fait parti intégrante du présent procès-verbal et des résolutions y adoptés comme si récité ici au long.

Adoptée à l'unanimité.

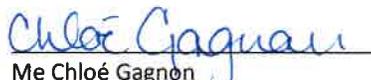
**8. Période de questions sur les sujets de la séance**

**9. Levée de l'assemblée**

**2019-01#07**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 19h38.

Adoptée à l'unanimité.

  
Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

  
François Gauthier  
Maire



N° de résolution  
ou annotation